

**LES RESTAURANTS DU COEUR – LES
RELAIS DU CŒUR DE LOIRE
ATLANTIQUE (AD 44)**

Siège social : 5, rue de la Garde – BP 13528 – 44335 NANTES Cedex 3

Siret : 379 074 396 000 27

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de l'association Les Restaurants du Cœur – Les Relais Du Cœur de Loire Atlantique (AD 44)

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Les Restaurants du Cœur – Les Relais Du Cœur de Loire Atlantique (AD 44) relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

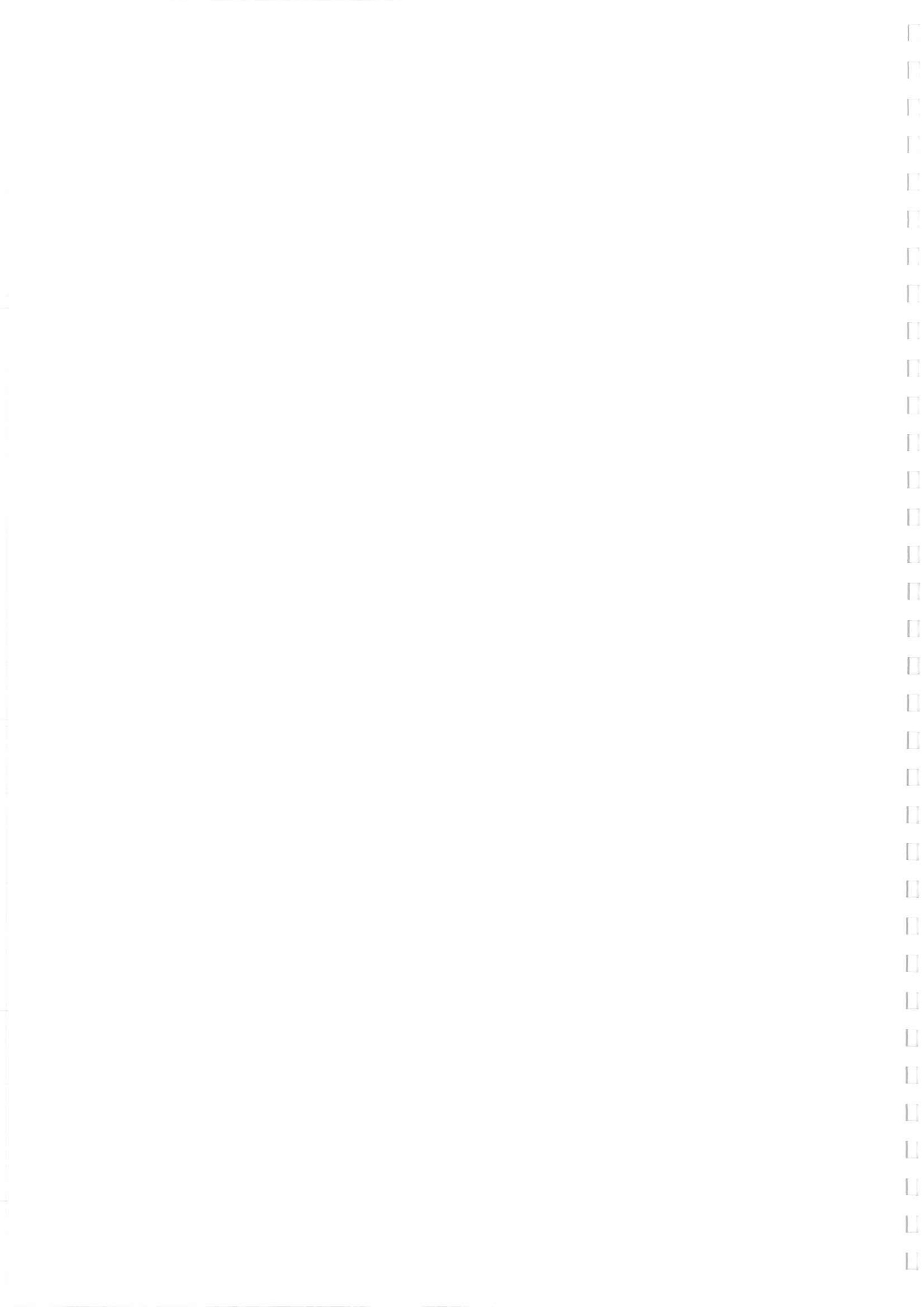
Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} mai 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe : la note 7 des règles et méthodes comptables précise l'absence de valorisation des contributions volontaires en nature.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

La conformité aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 des modalités d'établissement du compte d'emploi annuel des ressources exposées dans la note 11 des règles et méthodes comptables de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

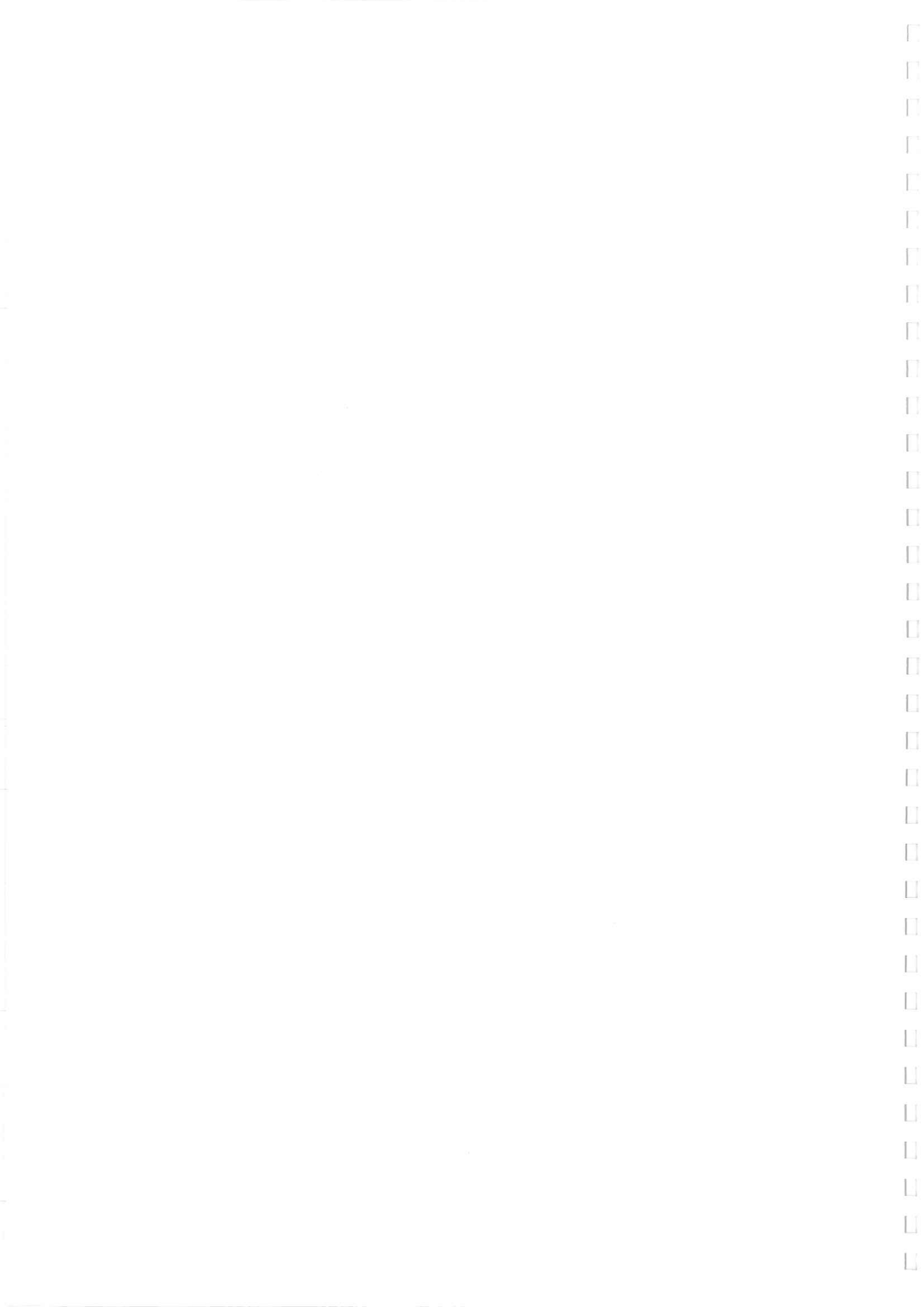
Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes



annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider de l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

**Les Restaurants
Du Cœur – Les
Relais Du Cœur
de Loire
Atlantique AD 44**

*Comptes Annuels
Exercice clos le
30 avril 2019*

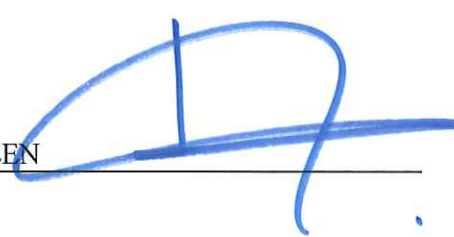
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Herblain, le 12 septembre 2019

Le commissaire aux comptes

M A Z A R S

ARNAUD LE NÉEN



ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE LOIRE ATLANTIQUE (AD44)

1. BILAN ACTIF

BILAN ACTIF (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2019			EXERCICE CLOS LE 30/04/2018
	BRUT	Amortissements et provisions (à déduire)	NET	NET
Immobilisations incorporelles				
Autres Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Sous-total Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	123 611.26	-111 175.41	12 435.85	15 041.47
Installations techniques, matériel et outillage	194 256.66	-118 922.64	75 334.02	105 637.13
Autres immobilisations corporelles	784 547.22	-600 970.35	183 576.87	149 413.94
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations				
Sous-total – Immobilisations corporelles	1 102 415.14	-831 068.40	271 346.74	270 092.54
Immobilisations financières				
Prêts				
Dépôts et cautionnements et autres immo.fin	25 405.85		25 405.85	24 040.61
Sous-total – Immobilisations financières	25 405.85		25 405.85	24 040.61
TOTAL I – ACTIF IMMOBILISE	1 127 820.99	-831 068.40	296 752.59	294 133.15
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes s/stocks				
Créances clients (dont locataires)	13 622.90	-4 195.11	9 427.79	6 607.37
Autres créances	333 795.39		333 795.39	568 465.78
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (comptes bancaires, livrets et caisse)	507 485.19		507 485.19	147 977.62
Charges constatées d'avances	15 684.18		15 684.18	28 394.03
TOTAL II – ACTIF CIRCULANT	870 587.66	-4 195.11	866 392.55	751 444.80
TOTAL GENERAL	1 998 408.65	-835 263.51	1 163 145.14	1 045 577.95

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE LOIRE ATLANTIQUE (AD44)

2. BILAN PASSIF

BILAN PASSIF (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2019	EXERCICE CLOS LE 30/04/2018
Fonds propres		
Fonds associatifs avec et sans droit de reprise	226 445.89	190 350.21
Réserves		
Report à nouveau	-169 812.97	-82 051.37
<i>Résultat net comptable de l'exercice</i>	-50 822.07	-87 761.60
Subventions d'investissement	385 147.35	324 963.35
TOTAL I – FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	390 958.20	345 500.59
Provisions		
Provisions pour risque		
Provisions pour charges		
TOTAL II – PROVISIONS		
Fonds dédiés		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnements	2 921.07	2 566.25
Fonds dédiés sur autres ressources	896.53	405.53
TOTAL III – FONDS DEDIES	3 817.60	2 971.78
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses (dépôts – cautionnements reçus)	8 613.27	8 639.53
Compte-courant de l'Association Nationale (451100 et 451200)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	126 693.60	89 424.42
Dettes fiscales et sociales	155 916.29	172 739.01
Avances remboursables reçues du National (451300 et 451600)	7 680.46	7 005.80
Autres dettes (sauf 451100, 451200, 451300 et 451600)	33 214.06	47 508.32
Sous-total des dettes	332 117.68	325 317.08
Produits constatés d'avance	436 251.66	371 788.50
TOTAL IV – DETTES	768 369.34	697 105.58
TOTAL GENERAL	1 163 145.14	1 045 577.95

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE LOIRE ATLANTIQUE (AD44)

3. COMPTE DE RESULTAT – CHARGES

COMPTES DE RESULTAT – CHARGES (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2019	EXERCICE CLOS LE 30/04/2018
Achats		
Achat pour missions sociales	25 717.09	23 465.82
Variation de stock		
Sous-total – Achats stockés	25 717.09	23 465.82
Autres achats et charges externes	1 516 891.53	1 434 641.43
Impôts, taxes et versements assimilés		
Sur rémunérations	65 742.10	62 443.51
Autres	1 333.64	1 330.48
Sous-total – Impôts, taxes et versements assimilés	67 075.74	63 773.99
Charges de personnel		
Rémunération brute du personnel	1 219 513.90	1 227 830.20
Charges sociales & autres charges de personnel	296 677.26	350 701.26
Sous-total – Charges de personnel	1 516 191.16	1 578 531.46
Autres Charges		
Contribution de solidarité versée à l'Association Nationale		
Autres charges	13 726.10	10 618.56
Sous-total – Autres charges	13 726.10	10 618.56
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	91 754.32	89 984.85
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	3 611.67	873.35
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Sous-total – Dotations aux amortissements et provisions	95 365.99	90 858.20
TOTAL I – CHARGES D'EXPLOITATION	3 234 967.61	3 201 889.46
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II – CHARGES FINANCIERES		
Sur opérations de gestion	318.91	750.00
Sur opérations de capital (valeur comptables des éléments immobilisés et financiers cédés)		1 173.13
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL III – CHARGES EXCEPTIONNELLES	318.91	1 923.13
Impôts sur les sociétés		
TOTAL IV – IMPOTS SUR LES SOCIETES		
Engagements à réaliser sur ressources affectées	2 651.35	1 805.53
TOTAL V – ENGAGEMENTS A REALISER	2 651.35	1 805.53
TOTAL DES CHARGES (I + II + III+IV+V)	3 237 937.87	3 205 618.12
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT DE L'EXERCICE		
TOTAL GENERAL	3 237 937.87	3 205 618.12
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Charges :		
Secours en nature		
Personnel Bénévole		
Total		
<i>Pour information, Evaluation du montant des denrées reçues de l'Association Nationale (montant calculé par l'A.N.)</i>	<i>1 382 806.00</i>	<i>1 190 235.68</i>

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE LOIRE ATLANTIQUE (AD44)

4. COMPTE DE RESULTAT – PRODUITS

COMPTES DE RESULTAT – PRODUITS (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2019	EXERCICE CLOS LE 30/04/2018
Chiffres d'affaires		
Ventes de produits finis, intermédiaires et marchandises		
Ventes de travaux et études		
Variation de stocks (en cours et produits finis)		
Prestations de services, produits des activités annexes et de gestion	78 634.35	58 989.72
Sous-total – Chiffre d'affaires	78 634.35	58 989.72
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 915 177.48	1 861 649.08
Autres fonds privés		
Subventions reçues de l'Association Nationale	756 145.00	760 245.00
Contributions reçues d'autres associations départementales		
Autres fonds privés (mécénats d'entreprise, OSBL...)		
Sous-total – Autres fonds privés	756 145.00	760 245.00
Cotisations		
Produits de la Générosité du Public		
Dons non affectés	115 304.93	108 953.47
Dons affectés	287 871.10	294 177.28
Produits des manifestations	534.84	5 139.74
Sous-total – Produits de la générosité du public	403 710.87	408 270.49
Produits divers de gestion	1 969.84	489.34
Reprises sur provisions (et amortissements) – Transfert de charges	29 058.27	23 459.14
TOTAL I – PRODUITS D'EXPLOITATION	3 184 695.81	3 113 102.77
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	514.46	744.75
Reprises sur provisions et transfert de charges financières		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II – PRODUITS FINANCIERS	514.46	744.75
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations de capital	100.00	
Quote-Part des subventions d'équipement imputée au résultat de l'exercice		
Reprises sur provisions pour risques et charges + Transferts de charges		
TOTAL III – PRODUITS EXCEPTIONNELS	100.00	
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	1 805.53	4 009.00
TOTAL IV – REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES	1 805.53	4 009.00
TOTAL PRODUITS (I + II + III+IV)	3 187 115.80	3 117 856.52
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT DE L'EXERCICE	50 822.07	87 761.60
TOTAL GENERAL	3 237 937.87	3 205 618.12
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Produits :		
Dons en nature		
Bénévolat		
Total		
<i>Pour information, Evaluation du montant des denrées reçues de l'Association Nationale (montant calculé par l'A.N.)</i>	<i>1 382 806.00</i>	<i>1 190 235.68</i>

5. FAITS MAJEURS, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

a. Faits Majeurs

Néant

b. Règles et Méthodes Comptables**1. Référentiel comptable**

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- continuité de l'exploitation, confortée par le contrat d'agrément signé avec l'Association Nationale ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Les Comptes Annuels ont été établis conformément au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015, et le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016, relatif au plan comptable général, en tenant compte des dispositions réglementaires du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Concernant les immobilisations reçues à titre gratuit, les Associations Départementales ont la possibilité de les comptabiliser en immobilisation pour une valeur de 1 euro afin d'en assurer la traçabilité dans les comptes. Elles sont amorties en totalité dès la première année.

Type de Bien	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Construction, bâtiments, travaux de gros œuvre, de toiture, d'ouvrants	20 ans	Linéaire
Algéco, Mobil home, agencements complets de locaux et ravalements	10 ans	Linéaire
Réfrigérateurs, chambres froides, gros matériels de cuisine (four et équipement industriel)	5 ans	Linéaire
Transpalettes, matériel de levage, camions et autres véhicules	5 ans	Linéaire
Mobilier de bureau et matériel téléphonique	5 ans	Linéaire
Travaux de peinture, de moquette, de menuiserie, électroménager	3 ans	Linéaire
Matériel Informatique	3 ans	Linéaire
Logiciels	3 ans	Linéaire
Matériel d'occasion	1 à 5 ans	Linéaire
Literie	1 an	Linéaire

3. Stocks

Les denrées alimentaires fournies par l'Association Nationale sont la propriété de cette dernière et à ce titre comptabilisées dans les comptes de cette dernière.

4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5. Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition, le cas échéant en appliquant la méthode « FIFO » (premier entré premier sorti). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

6. Subventions

6.1 Subventions de fonctionnement

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits d'exploitation de l'exercice au titre duquel la décision d'octroi de la subvention a été notifiée.

Les subventions non affectées reçues ou attribuées au titre d'une année civile sont comprises dans les comptes de l'exercice prorata temporis. Les subventions reçues ou attribuées au titre d'exercices ultérieurs sont enregistrées en produits constatés d'avance (qu'il s'agisse de subventions affectées ou non).

Pour les subventions affectées, la fraction non utilisée au cours de l'exercice de la subvention reçue ou attribuée au titre de l'exercice est enregistrée en fonds dédiés.

Ainsi, le résultat de l'exercice ne comprend que la part consommée de la subvention affectée reçue ou attribuée.

6.2 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement affectées à un bien renouvelable par l'association sont maintenues au passif dans les fonds associatifs avec ou sans droit de reprise.

Les subventions d'investissement affectées à un bien non renouvelable par l'association sont inscrites au compte « subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables » et sont reprises au compte de résultat selon le rythme de l'amortissement de ce bien.

7. Autres ressources

Dans la mesure où l'association ne dispose pas encore d'une information quantifiable et valorisable sur les contributions volontaires significatives obtenues, ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables, l'association ne peut procéder à leur inscription au pied du compte de résultat et du CER.

Ainsi, le travail bénévole ne peut pas encore être valorisé au niveau de chaque Association Départementale en considération de la difficulté qu'il y aurait à déterminer précisément les journées consacrées à l'action des Restaurants du Cœur pour chaque bénévole. Toutefois une méthode statistique basée sur un échantillon représentatif d'Associations Départementales permet de valoriser au niveau global des Restaurants du Cœur la contribution du bénévolat.

Les dons de marchandises reçues ne peuvent, à ce stade, faire l'objet d'une évaluation suffisamment précise et ne figurent pas dans les comptes de l'association. Cependant, les quantités collectées sont indiquées dans la note 14 en dernière page.

Les autres dons et contributions en nature (mise à disposition de véhicules et de locaux par exemple) sont en cours de recensement mais à ce stade, leur évaluation n'est pas assez précise pour figurer dans les comptes de l'Association.

8. Evénements postérieurs à la clôture

Néant

9. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires CAC enregistrés au compte de résultat au titre de l'exercice 2018/2019 s'élève à 8 820.00 euros TTC.

Ces honoraires couvrent l'audit des comptes annuels établis selon les règles et principes comptables français ainsi que les vérifications spécifiques prévues par la loi.

10. Autres informations

- Engagement en matière de retraite

Les engagements en matière de retraite ne sont pas significatifs et ne sont donc ni provisionnés, ni évalués dans l'annexe.

- Combinaison des comptes

L'association fait partie du périmètre de combinaison de l'Association Nationale des Restaurants du Cœur.

- Montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration et de direction à raison de leur fonction.

En application de l'article 20 de la loi sur le volontariat associatif nous vous informons que les trois plus hauts cadres dirigeants sont le Président, le Trésorier et le Secrétaire général et qu'ils ne perçoivent ni rémunération, ni avantage en nature. Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration sont tous bénévoles et ne perçoivent ni rémunération, ni avantage en nature.

11. Compte d'Emploi des Ressources

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources présente de manière analytique les ressources de l'entité selon leur destination (missions sociales et statutaires, frais de recherches de fonds, frais de fonctionnement et autres charges). Le résultat apparaissant au compte emploi des ressources est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat. De même, le total des emplois est égal à celui des charges et le total des ressources à celui des produits.

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources est structuré de la façon suivante :

Les colonnes 1 et 2 constituent un tableau globalisé en adéquation avec les produits et charges du compte de résultat.

Les colonnes 3 et 4 du tableau ont pour objectif d'affecter la générosité du public par type d'emplois et d'assurer le suivi de l'emploi des ressources issues de la générosité du public collectées et non utilisées des produits d'appels antérieurs.

Principe d'affectation des dépenses aux missions sociales

La définition des dépenses opérationnelles est la suivante : ce sont les coûts qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée ou si elle s'arrêtait.

Seules les charges que l'on peut affecter précisément et « sans ambiguïté » à une mission sociale sont considérées comme pouvant être des dépenses opérationnelles et affectées analytiquement à la famille de chacune des missions sociales.

Seule la charge réellement supportée est affectée au titre de la mission sociale. Les provisions sont ainsi enregistrées dans la rubrique « dotations aux provisions ».

Les dotations aux amortissements peuvent être des dépenses opérationnelles si la définition décrite plus haut leur est applicable.

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE LOIRE ATLANTIQUE (AD44)

Seuls les frais financiers se rapportant directement aux missions sociales et qui disparaîtraient si la mission sociale était arrêtée sont inscrits au titre des missions sociales.

Les charges communes sont réparties entre les missions sociales et les frais de fonctionnement concernés au moyen d'une clé de répartition (exemple : les locaux sont répartis selon la surface occupée etc.).

Les frais de fonctionnement comprennent les coûts du siège de l'AD non imputables à une mission sociale (coûts du service comptabilité, Administration, etc.).

Définition des autres fonds privés

Les « autres fonds privés » sont constitués :

- des subventions reçues de l'Association Nationale
 - des contributions reçues d'autres Associations Départementales
 - des mécénats d'entreprises
- Les mécénats font l'objet d'une convention écrite.
- des subventions des Organismes Sans But Lucratif (OSBL)

Définition des fonds issus de la générosité du public

Les fonds issus de la générosité du public sont les dons des particuliers ou d'entreprises (hors mécénats matérialisés par une convention écrite) ainsi que les produits des manifestations.

Emplois des ressources de la générosité du public

Ces ressources financent en priorité les dépenses opérationnelles des missions sociales après utilisation des subventions et dons affectés obtenus.

Les ressources issues de la générosité du public reçues directement par l'Association Départementale et non affectées par le donateur à une activité spécifique sont obligatoirement imputées aux missions sociales.

Selon ce principe, l'ordre d'affectation des ressources aux emplois est le suivant :

- Subventions affectées
- Générosité du public affectée
- Autres fonds privés affectés
- Générosité du public libre
- Autres produits

Si exceptionnellement, les fonds issus de la générosité du public reçus par l'Association Départementale représentaient un montant supérieur à celui du total des dépenses opérationnelles toutes missions sociales confondues, le reliquat serait imputé en fonctionnement.

Les abandons de frais des bénévoles suivent l'affectation du bénévole selon sa fonction.

Les abandons de frais des bénévoles du siège de l'Association Départementale sont les seuls imputés aux frais de fonctionnement.

Les immobilisations sont prioritairement financées par les ressources autres que celles émanant de la générosité du public. Toutefois lorsque l'acquisition d'une immobilisation par des fonds issus de la générosité du public se produit (cas peu fréquent et pour des montants non significatifs), la distinction sur les lignes T5 et T5 bis n'est pas effectuée car trop complexe et trop coûteuse en l'état actuel de notre système d'information.

Dans le cas des Associations Départementales possédant un report de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, en début d'exercice, le report serait imputé en priorité aux missions sociales jusqu'à extinction à condition que les dépenses des activités de l'exercice soient supérieures au montant de la Générosité du Public et des subventions affectées aux activités au cours de l'exercice.

Dans le cas où après cette imputation, il resterait un solde de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, celui-ci serait utilisé, dans les mêmes conditions, à la couverture des frais de fonctionnement.

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE LOIRE ATLANTIQUE (AD44)

6. Bilan Actif : IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

a. Immobilisations

Immobilisations (en €)	Valeur brute au 30/04/2018	Augmentation	Diminution	Poste à Poste	Valeur brute au 30/04/2019
Logiciels et Autres Immob. Incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Structures légères (Algéco, Mobilhome)	60 387.85				60 387.85
Rénovations, réhabilitations immobilières	63 223.41				63 223.41
Agencements, installations, aménagements et autres immob.	280 108.48	50 144.46			330 252.94
Matériel de transport (transpalettes...)	309 960.60	21 922.56	1.00		331 882.16
Matériel et mobilier (bureau et informatique)	8 631.10	16 764.18			25 395.28
Installations à caractère spécifique, chambres froides et matériel frigorifique	190 079.34	4 177.32			194 256.66
Matériel de jardins et cheptel	86 221.40				86 221.40
Matériel ateliers et cuisine	10 795.44				10 795.44
Terrains et constructions en cours					
Rénovations, réhabilitations immobilière en cours					
Autres immobilisations en cours					
Acompte sur immobilisations					
Immobilisations corporelles	1 009 407.62	93 008.52	1.00		1 102 415.14
Prêts					
Participations et créances rattachées à participations	15.00				15.00
Dépôts et cautionnements versés	24 025.61	3 616.29	2 251.05		25 390.85
Autres immobilisations financières					
Immobilisations financières	24 040.61	3 616.29	2 251.05		25 405.85
Total	1 033 448.23	96 624.81	2 252.05		1 127 820.99

b. Amortissements

Amortissements des Immobilisations (en €)	Valeur brute au 30/04/2018	Augmentation	Diminution	Poste à Poste	Valeur brute au 30/04/2019
Amortissements des logiciels et autres Immob. Incorporelles					
Amortissements des immobilisations incorporelles					
Amortissements terrains, constructions et autres immobilisations corporelles					
Amortis./structures légères (Algéco, Mobilhome)	50 506.19	1 772.98			52 279.17
Amortis./rénovations, réhabilitations immobilières	58 063.60	832.64			58 896.24
Amortis./agencements, installations, aménagements divers et autres immob.	193 790.18	30 517.61			224 307.79
Amortis./matériel de transport (transpalettes...)	258 288.57	17 744.38	1.00		276 031.95
Amortis./matériel et mobilier (bureau et informatique)	7 800.87	2 279.55			10 080.42
Amortis./installations à caractère spécifique, chambres froides et matériel frigorifique	84 442.21	34 480.43			118 922.64
Amortis / matériel de jardins et cheptel	81 403.63	1 873.24			83 276.87
Amortis/ matériel ateliers et cuisine	5 019.83	2 253.49			7 273.32
Immobilisations corporelles	739 315.08	91 754.32	1.00		831 068.40
Total	739 315.08	91 754.32	1.00		831 068.40

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE LOIRE ATLANTIQUE (AD44)

7. Bilan Actif suite : STOCKS, CREANCES ET PRODUITS A RECEVOIR

Stocks (en €)	30/04/2019			30/04/2018
	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur Nette	Valeur Nette
Missions Sociales				
Total				

Créances (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A un an et plus
Créances de l'actif immobilisé			
Prêts			
Dépôts et cautionnements versés	25 390.85	3 979.00	21 411.85
Créances Diverses	15.00		15.00
Total	25 405.85	3 979.00	21 426.85
Créances de l'actif circulant			
Créances clients (dont locataires)	13 622.90	13 622.90	
Personnel et comptes rattachés (avances et acomptes)			
Autres créances (dont subventions)	333 795.39	333 795.39	
Total	347 418.29	347 418.29	
Total	372 824.14	351 397.29	21 426.85

Produits et Subventions à recevoir (en €)	30/04/2019 Montant Brut
Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus	
Clients, locataires et comptes rattachés	
Personnel et comptes rattachés	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	2 432.57
Etat & Collectivités Publiques	198 248.90
Association Nationale	
Débiteurs et créditeurs divers	60 958.00
Total	261 639.47
<i>Dont subventions à recevoir</i>	<i>198 248.90</i>

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE LOIRE ATLANTIQUE (AD44)

8. Bilan Actif suite : VMP, DISPONIBILITES, CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Valeurs mobilières de placement (en €)	Valeur d'acquisition	Cours au 30/04/2019	Plus Values latentes	Moins Values latentes
SICAV				
Fonds Communs de Placement				
Total				

Disponibilités (en €)	30/04/2019 Montant Brut
Comptes sur livrets (livret A)	347 336.73
Comptes-courant	159 232.07
Caisse	916.39
Intérêts courus	
Total	507 485.19

Charges constatées d'avance (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A 1an et plus
Locations			
Maintenance	5 045.93	5 045.93	
Assurances	7 161.52	7 161.52	
France Télécom			
EDF – GDF			
Emprunts et Intérêts sur emprunts			
Autres Charges	3 476.73	3 476.73	
Total	15 684.18	15 684.18	

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE LOIRE ATLANTIQUE (AD44)

9. Bilan Passif : VARIATION DES PROVISIONS

Nature des provisions (en €)	Provisions au 30/04/2018	Augmentation	Diminution	Provisions au 30/04/2019
Provisions pour risques et charges <i>(Litiges, Pénalités, Grosses réparations et autres)</i>				
Total (1)				
Provisions pour dépréciation sur immobilisations :				
- Incorporelles				
- Corporelles				
- Financières				
Stock				
Compte Client	7 276.27	3 611.67	6 692.83	4 195.11
Autres créances				
Total (2)	7 276.27	3 611.67	6 692.83	4 195.11
Total Général (1+2)	7 276.27	3 611.67	6 692.83	4 195.11

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE LOIRE ATLANTIQUE (AD44)

9. Bilan Passif (suite) : FONDS ASSOCIATIFS & FONDS DEDIES

a. Variation des Fonds propres

Fonds propres (en €)	Montants au 30/04/2018	Affectation du Résultat	Augmentation	Diminution	Poste à poste	Montants au 30/04/2019
Fonds associatifs sans droit de reprise	190 350.21		36 095.68			226 445.89
Fonds associatifs avec droit de reprise						
Subventions d'investissement	324 963.35		60 184.00			385 147.35
Réserves						
Report à nouveau	-82 051.37	-87 761.60				-169 812.97
Résultat comptable de l'exercice	-87 761.60	87 761.60		50 822.07		-50 822.07
Total	345 500.59		96 279.68	50 822.07		390 958.20

b. Variation des Fonds dédiés

Détail des fonds dédiés par ressource d'origine (en €)	Fonds à engager 30/04/2018	Utilisations	Engagements	Fonds à engager 30/04/2019
A : Sur subventions de fonctionnement	2 566.25	1 400.00	1 754.82	2 921.07
B : Sur dons manuels affectés	405.53	405.53	896.53	896.53
C : Sur autres fonds privés				
Total	2 971.78	1 805.53	2 651.35	3 817.60

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE LOIRE ATLANTIQUE (AD44)

10. Bilan passif (suite) : DETTES

a. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A 1 an et moins de 5 ans	A 5 ans et plus
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	8 613.27	8 613.27		
Fournisseurs et comptes rattachés	126 049.13	126 049.13		
Personnel et comptes rattachés	64 279.83	64 279.83		
Dettes fiscales et sociales	91 636.46	91 636.46		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	644.47	644.47		
Autres dettes	40 894.52	40 894.52		
Produits perçus d'avance	436 251.66	436 251.66		
Total	768 369.34	768 369.34		

Charges à payer (en €)	30/04/2019 Montant Brut
Fournisseurs	8 820.00
Rabais, remises, ristournes à accorder et avoirs à établir	
Personnel et comptes rattachés	62 446.55
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	25 513.70
Etat & Collectivités Publiques	
Débiteurs et créditeurs divers	27 513.12
Intérêts courus à payer	
Total	124 293.37

Produits constatés d'avance (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A 1 an et moins de 5 ans	A 5 ans et plus
Subventions	434 066.50	434 066.50		
Loyers des bénéficiaires à percevoir				
Autres produits constatés d'avance	2 185.16	2 185.16		
Total	436 251.66	436 251.66		

II. ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS

a. Engagements donnés

Tableau des engagements en crédit-bail

(en €)	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulés	A moins d'1 an	A 1 an et plus	Total à payer	
Véhicules Mobiliers, matériels bureau & informatique Autres	2 385.83	8 603.26	2 442.16	8 344.05	10 786.21	
Total	2 385.83	8 603.26	2 442.16	8 344.05	10 786.21	

Engagements donnés (liste non exhaustive)

Garanties, avals et cautions donnés	
Suretés réelles consenties	

b. Engagements reçus

Engagements reçus (liste non exhaustive)

Garanties, cautions obtenues	
Autorisations de découverts	20 000.00

Tableau des immobilisations en crédit-bail

(en €)	Cout d'entrée	Dotation aux amortissements		Valeur nette
		De l'exercice	Cumulés	
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	12 811.77	508.12	508.12	12 303.65
Total	12 811.77	508.12	508.12	12 303.65

12. RESULTATS ANALYTIQUES

a. Répartition du résultat analytique de l'exercice

Missions Sociales et Fonctionnement (en €)	Subventions AN.I	Générosité du Public II	Autres produits III	Total Produits I+II+III	Total Charges	Résultat par activité
Distribution Alimentaire	223 559.45	330 897.16	171 913.42	726 370.03	726 370.03	
Actions d'accompagnement en centre	18 682.46	7 472.03	13 567.63	39 722.12	39 722.12	
Logement et hébergement d'urgence	107 434.98	7 024.87	798 839.34	913 299.19	913 299.19	
Culturel, Loisir	20 607.80	3 677.25	7 935.00	32 220.05	32 220.05	
Ateliers de Français, Aide aux devoirs						
Accompagnement et retour à l'emploi	221 768.79	31 654.26	947 411.30	1 200 834.35	1 200 834.35	
Frais de fonctionnement	97 640.13	9 108.30	21 245.24	127 993.67	178 815.74	-50 822.07
Actions menées en faveur des personnes privées de chez soi	50 908.38	13 877.00	60 366.00	125 151.38	125 151.38	
Microcrédit, Conseil Budgétaire et Accès aux droits et à la Justice						
Formation et animation du bénévolat	15 543.01		5 982.00	21 525.01	21 525.01	
Total	756 145.00	403 710.87	2 027 259.93	3 187 115.80	3 237 937.87	-50 822.07

b. Affectation du stock initial de dons issus de la Générosité du Public (T1 du CER)

Le montant du stock de dons issus de la Générosité du Public non affecté et non utilisé en début d'exercice, a été imputé à hauteur de 0.00 €.

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE LOIRE ATLANTIQUE (AD44)
13. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC
(Loi n°91-772 du 7 août 1991, art 4)
AU 30/04/2019

EMPLOIS	Emplois = Compte résultat (1)	Affectation par Emploi des ressources collectées auprès du public (3)	Formu- les	RESSOURCES	Ressources = Compte résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées (4)	Formu- les
(en €)				REPORT DES RESSOURCES DE LA GP NON AFFECTÉES NON UTILISÉE EN DEBUT D'EXERCICE			T1
1- Missions Sociales	3 052 859.11	394 111.57	ST1	1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	403 710.87	403 710.87	T2
Distribution Alimentaire	726 370.03	331 050.06		1.1 Dons et legs			
Actions d'Accompagnement en centre	37 967.30	7 549.66		Dons manuels non affectés	115 304.93	115 304.93	
Logement et Hébergement d'Urgence	909 687.52	7 024.87		Dons manuels affectés	287 871.10	287 871.10	
Culture, Loisirs et Ateliers de Français & Aide aux devoirs	31 323.52	2 955.72		Legs et autres libéralités non affectés			
Accompagnement Retour à l'Emploi	1 200 834.35	31 654.26		Legs et autres libéralités affectés			
Actions menées en faveur des personnes privées de chez soi	125 151.38	13 877.00		1.2 Autres produits liés à la générosité du public			
Microcrédit, Conseil Budgétaire et Accès aux droits et à la Justice				Manifestations	534.84	534.84	
Formation et animation du bénévolat	21 525.01			2- Autres fonds privés	756 145.00		
2- Frais de Recherche de fonds			ST2	3- Subventions	1 915 177.48		
Frais appel à la générosité du public				Union européenne	136 671.56		
3- Frais activité Enfoirés				Etat français	453 193.00		
4- Frais de fonctionnement	178 815.74	9 108.30	ST3	Collectivités territoriales	443 656.15		
				Autres	881 656.77		
				4- Autres produits	103 584.09		
				Produits de l'activité "Enfoirés"			
				Autres Produits	103 584.09		
		403 219.87	T3=ST1+S T2+ST3				
I- TOTAL DES EML EXERCICE INSCRITS AU CPT RESULTAT	3 231 674.85			I-TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE .INSCRISTES AU COMPTE DE RESULTAT	3 178 617.44		
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS	3 611.67			II- REPRISES DE PROVISIONS	6 692.83		
III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	2 651.35			III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EX ANTERIEURS	1 805.53		
				IV- VARIATION DES FONDS DEDIES DE LA GP.		-491.00	T4
IV- EXCEDENT DE RESSOURCES SUR L'EXERCICE				IV- INSUFFISANCE DE RESSOURCES SUR L'EXERCICE	50 822.07		
TOTAL GENERAL	3 237 937.87			TOTAL GENERAL	3 237 937.87	403 219.87	T2+T4
V- PART DES ACQUISITIONS IMMOS BRUTES DE L'EXERCICE FINANCEE PAR LA GP			T5				
VI NEUTRALISATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOS FINANCEES PAR LA GP			T5 bis (négatif)				
VII TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LA GP		403 219.87	T6=T3+T5 +T5bis	VII- TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LA GP		403 219.87	T6
				SOLDE DES RESSOURCES DE LA GP NON AFFECTÉES NON UTILISÉES AU COURS DE L'EXERCICE			T7= T1+T2 +T4-T6
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Missions Sociales							
Frais de recherche de fonds				Bénévolat			
Frais de fonctionnement et autres charges (3+4+II+III)				Dons en nature			
Total				Total			

14. ANNEXES

Bénévoles

Bénévoles	Nombre moyen au 30/04/2019	Nombre moyen au 30/04/2018
Bénévoles	2 007	2 082
Total	2 007	2 082

Effectifs salariés (en ETP)

Effectifs salariés en ETP	Nombre moyen au 30/04/2019	Nombre moyen au 30/04/2018
<i>Contrats Aidés :</i>		
Contrats aidés hors CDDI		0.54
CDDI	31.69	30.66
<i>Sous- Total Contrat Aidés</i>	<i>31.69</i>	<i>31.20</i>
CDD/CDI	22.62	23.75
Total	54.31	54.95

Tonnage des dons locaux : alimentaires et produits d'hygiène et d'entretien

Nature	Collecte Nationale	Autres collectes et dons	Ramasse	Total
Denrées alimentaires (en tonnes)	163.90	113.20	1 011.50	1 288.60
Produits d'Hygiène et d'entretien (en tonnes)	19.70	20.00		39.70
Total	183.60	133.20	1 011.50	1 328.30

Rapprochements

Rapprochement des emplois et des charges comptabilisés

CHARGES	EMPLOIS
3 237 937.87	3 237 937.87

Rapprochement des ressources et des produits comptabilisés

PRODUITS	RESSOURCES
3 187 115.80	3 187 115.80

Les informations présentées ont été établies sur la base des documents comptables de l'organisme.

Le Président de l'association

Le Trésorier de l'association

Le Commissaire aux comptes

